



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-six septembre, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

|                                     |                      |                     |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Conseillers en exercice : 26</b> | <b>Présents : 21</b> | <b>Votants : 22</b> |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Romy LE HOUEZEC, Sonia LE PALLUD, Yoann LE FICHER.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Anne JOUANNIC à Mikaël MARZIN

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

Gabin MOISDON

**Absent.es :**

Morgane LE TOHIC  
Denis DAVID  
Emilie LORIC

**Secrétaire de séance :** Maurice POUILLAUDE

**Date de convocation du Conseil municipal :** 19 septembre 2025

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Réhabilitation d'une maison individuelle située rue du Calvaire**  
**Délibération n°2025\_57**  
*Nom.Actes (3.5)*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la nécessité de sécuriser et de réhabiliter la maison individuelle située au 7 & 9 rue du Calvaire, propriété de la Commune ;

**Vu** les dégradations constatées sur le bâtiment (toiture, menuiseries, électricité, plomberie) et l'obsolescence des systèmes énergétiques ;

**Vu** l'objectif de valoriser le patrimoine communal et d'améliorer le confort de potentiels futurs occupants ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, élu délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme, présente le rapport suivant :

La maison individuelle située aux 7 et 9 rue du Calvaire appartient à la Commune de Moréac. Elle nécessite une réhabilitation afin de répondre aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique, et de permettre une occupation future conforme aux besoins de la collectivité (logement communal, location, bureaux, etc.).

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur la réhabilitation de ce bien, qui constitue un investissement nécessaire pour la sécurité, le confort et la valorisation du patrimoine communal.

Cette opération estimée à 245 k€ HT permettra de valoriser le patrimoine tout en offrant des espaces adaptés aux besoins futurs de la collectivité. Les travaux permettront également d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les charges de fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans la politique de maintien et d'amélioration du bâti communal, contribuant au confort des occupants et à l'attractivité du quartier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** la Commune à engager la procédure de réhabilitation de la maison individuelle située aux 7 & 9 rue du Calvaire, incluant les travaux de gros œuvre et second œuvre, l'installation d'équipements économes en énergie et la modernisation des espaces intérieurs.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous devis, marchés et documents relatifs à cette opération ;
- **D'AUTORISER** la recherche et la mobilisation de financements externes et internes (subventions, fonds départementaux, ANAH, DETR, budget communal) afin de permettre la réalisation de ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente à intervenir et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250926-DEL\_2025\_57-DE



*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 26 septembre 2025*

*Maurice POUILLAUDE,  
Le secrétaire de séance,*

*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

